



Conseil communal du Chenit

RAPPORT de la Commission du Conseil communal nommée le 21 février 2024

Objet: Préavis N°3 - 2024 Réponse au postulat d'Adriane BOSSY «Protections hygiéniques»

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil communal,
Mesdames et Messieurs les membres de la municipalité,

La commission est composée de Mme Christelle PITTET-AMSTUTZ, UDI, M. Marc FERRARI, F3, et Anne DESCUVES, Rose-Verte, présidente et rapporteuse. Elle s'est réunie le 5 mars 2024 à 18h à l'Hôtel de ville, en salle de conférence. La municipalité était représentée par Mmes Raffaella CANTONE-MEYLAN et Isabelle PIGUET accompagnée de M. Philippe GERTSCH, responsable des bâtiments.

En préambule, nous avons exprimé notre satisfaction dans la réception positive du postulat et l'implication de la municipalités. Nous avons souligné la grande qualité du préavis. Son contenu correspond aux objectifs proposés par la dépositaire du postulat Mme Adriane BOSSY. Les réflexions politiques reposent sur une enquête récente, fiable et vaudoise. «Agir contre la précarité menstruelle» De plus, la démarche est décrite minutieusement et les coûts sont devisés précisément.

Les représentants de la municipalité ont étoffé l'information sur les **aspects matériels** d'abord. Dans ce but, les villages et les institutions parapubliques ont été contactés. Au terme de ces échanges, 13 lieux ont été déterminés ce qui nous semble très adéquat. Un distributeur aurait pu être ajouté dans les toilettes publiques du bâtiment de l'Hôtel de ville.

Le choix du matériel est excellent. Il est éthique; il favorise le développement d'une activité lucrative par des personnes fragilisées. C'est aussi largement le devis le meilleur marché.

Les **actions de sensibilisation et d'information** sur les menstruations sont d'autant plus nécessaire que l'école secondaire de la Vallée de Joux ne faisait pas partie des établissements engagés dans ce domaine en 2020. Dans le cadre scolaire, l'infirmière, Mme Nadège PASANDIN déploiera cette action de promotion et de prévention auprès des ados. Ces actions sont décrites précisément, les objectifs judicieusement posés.

Le service d'Education sexuelle de la Fondation PROFA, spécialiste dans ce domaine, pourrait être mobilisé. Il propose des ateliers sur ce thème et est financé dans le cadre de l'enveloppe sociale cantonale.

A la Scène, des discussions et des échanges seront organisés en ateliers multigenres et les jeunes seront invités à créer des slogans. Nous nous réjouissons de cette démarche pédagogique intelligente et délicate.

Comme support écrit, la fiche d'information est très accessible pour tous par ses dessins et promeut aussi des moyens lavables et durables.

Ainsi, le sujet des règles, autrefois tabou, devient un sujet naturel du cycle de vie.

De manière générale, les propositions faites dans ce préavis répondent pleinement au postulat. Nous constatons une très bonne prise en compte des personnes et institutions concernées et une excellente mobilisation de celle-ci. Toutes sont intervenues en interdisciplinarité chacune jouant son rôle propre de manière complémentaire et coordonnée.

De plus, la commission tient à remercier la municipalité pour les échanges constructifs et les réponses apportées à ses questions.

Au terme de ce rapport et au vu de ce qui précède, la commission vous propose à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis 3/2024 tel que présenté

Anne DESCUVES, présidente et rapporteuse